

DECRET N° 2016- 614 du 28 septembre 2016
autorisant Madame **Mindéssè Tayo Cécile**
BOKO à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité dahoméenne ;
Vu le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
Vu la requête en date à Munich du 15 août 2015 de Madame Mindéssè Tayo Cécile BOKO et l'ensemble des pièces produites ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2016,

DECRETE :

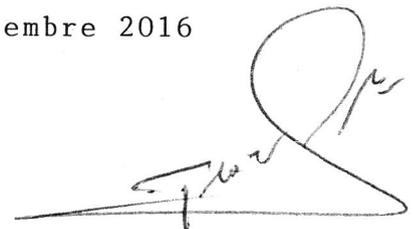
Article 1^{er} : Madame **Mindéssè Tayo Cécile BOKO**, de nationalité béninoise, née le 26 mars 1981 à Cotonou, de Hilaire BOKO et de Béatrice ADJILE BOSSOU, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes posés par Madame Mindéssè Tayo Cécile BOKO, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

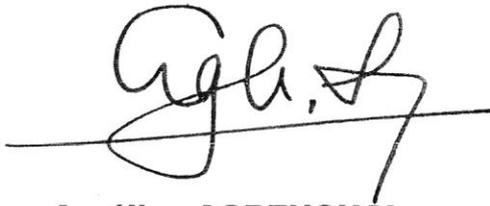
Fait à Cotonou, le 28 septembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Aurélien AGBENONCI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; SGG 2 ; MAEC 2 ; MJL 8 ; Autres
Ministères 19 ; Ambassade du Bénin /Allemagne 2 ; DACP/MJLDH 6 ; S.G.E.G.CONB 2 ; DCCT 2 ; UAC-ENA ;
FADESP 3 ; Intéressée 1 ; DAN 5 ; JORB 1.